

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (7), intitulé: "Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport de l'Office de soutien des prix agricoles pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

Rapport de la Division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1950. (Versions anglaise et française.)

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à dix heures quarante-cinq, demain matin.

Le Sénat s'ajourne.